

# **2024-2025 États financiers**



Canadian Water Network  
Réseau canadien de l'eau

**Réseau canadien de l'eau inc.**  
**États financiers**  
*31 mars 2025*

Au conseil d'administration du Réseau canadien de l'eau inc.,

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau canadien de l'eau inc. (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, ainsi que l'état des résultats et de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

**MNP LLP**

Waterloo (Ontario)

Comptables professionnels agréés

20 juin 2025

Experts-comptables autorisés

**MNP**

Réseau canadien de l'eau inc.

**État de la situation financière**

Au 31 mars

	2025 \$	2024 \$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	1,084,804	1,254,474
Débiteurs (note 3, note 6)	762,625	212,940
Charges payées d'avance	40,174	27,593
<b>Total de l'actif</b>	<b>1,887,603</b>	1,495,007
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	619,710	232,830
Produits reportés (note 4)	825,295	832,670
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>1,445,005</b>	1,065,500
<b>Actif net</b>		
Non affecté	442,598	429,507
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>1,887,603</b>	1,495,007

*Voir les notes ci-jointes.*

Au nom du conseil,

Administrateur



Administrateur



Réseau canadien de l'eau inc.

**État des résultats et de l'actif net**

Exercice clos les 31 mars

	2025 \$	2024 \$
<b>Produits</b>		
Contrats	81,719	95,953
Subventions publiques (note 8)	1,078,100	304,024
Autres apports	70,000	70,000
Cotisations au Consortium municipal sur les eaux urbaines (note 4)	1,192,500	1,170,000
Droits d'inscription à la conférence	13,500	185,842
Autres produits	37,047	53,725
	<b>2,472,866</b>	1,879,544
<b>Charges</b>		
Personnel	1,667,611	1,338,796
Activités de fonctionnement	233,632	130,602
Conférence nationale (note 9)	28,863	209,831
Projets et rapports	5,969	4,735
Contrats	523,700	155,038
	<b>2,459,775</b>	1,839,002
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>13,091</b>	40,542
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>429,507</b>	388,965
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>442,598</b>	429,507

Voir les notes ci-jointes.

**Réseau canadien de l'eau inc.**

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos les 31 mars

	<b>2025</b> \$	<b>2024</b> \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	13,091	40,542
Moins : Éléments hors caisse		
Amortissement des cotisations au Consortium municipal sur les eaux urbaines (note 4)	(1,082,670)	(1,162,551)
	(1,069,579)	(1,122,009)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs	(549,685)	(155,385)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(12,581)	21,307
Augmentation des crébiteurs et charges à payer	386,880	2,870
Produits reportés reçus au cours de l'exercice (note 4)	1,075,295	1,115,170
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(169,670)</b>	<b>(138,047)</b>
<b>Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(169,670)</b>	<b>(138,047)</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1,254,474	1,392,521
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>1,084,804</b>	<b>1,254,474</b>

*Voir les notes ci-jointes.*

## Réseau canadien de l'eau inc.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 1. Description

Le Réseau canadien de l'eau Inc. (le « RCE »), qui a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mars 2001, a été constitué sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 7 août 2003 et a reçu un certificat de prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 10 octobre 2014. Le RCE est un organisme sans but lucratif indépendant qui se spécialise dans la recherche stratégique sur l'eau et la collecte d'informations servant à la prise de décisions. Le financement de ses activités provient de différentes sources.

Le RCE a pour mission de forger des partenariats à l'échelle nationale afin de favoriser la recherche multidisciplinaire et la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'eau et servir de catalyseur à l'innovation et à l'élaboration de solutions pratiques et concrètes pour résoudre les problèmes complexes de gestion des ressources en eau. Il remplit sa mission en établissant des partenariats multisectoriels avec des utilisateurs et des gestionnaires de ressources en eau, en plus d'élaborer et de faire appel à des initiatives visant à résoudre les problèmes d'eau jugés prioritaires par ses partenaires. Il s'en remet à l'expertise de chercheurs et de professionnels canadiens de premier plan pour appuyer ses programmes et travaille étroitement avec les gouvernements et les intervenants du milieu pour déterminer les priorités au moyen de divers mécanismes, notamment un consortium multisectoriel, des initiatives régionales et nationales bien définies et des projets ciblés menés auprès des utilisateurs finaux.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, dans laquelle figurent les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada, et qui comprend les principales méthodes comptables résumées ci-dessous.

#### Comptabilisation des produits

Le RCE utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les paiements aux termes des contrats sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir doit servir dans l'exercice, qu'il peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée. Les paiements reçus à l'avance aux termes des contrats sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière lorsque l'intégralité ou une partie des travaux connexes n'a pas encore été achevée. Les produits reportés découlant des contrats sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats et de l'actif net pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits tirés des commandites et des droits d'inscription à la conférence nationale Blue Cities, ainsi qu'à d'autres événements et conférences, sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière lorsqu'ils sont reçus avant l'exercice au cours duquel l'événement ou la conférence se tient. Ils sont comptabilisés dans le poste « Conférence » de l'état des résultats et de l'actif net pour l'exercice au cours duquel la conférence en question a lieu.

Les cotisations des membres du Consortium municipal sur les eaux urbaines sont comptabilisées à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière et sont amorties dans l'état des résultats et de l'actif net selon la méthode linéaire sur la période d'adhésion lorsque les droits de cotisation ont été utilisés et peuvent être raisonnablement estimés, et que leur perception est raisonnablement assurée.

## Réseau canadien de l'eau inc.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (*suite*)

Les autres apports sont comptabilisés lorsque les critères d'admissibilité aux subventions sont remplis.

Les subventions publiques sont comptabilisées systématiquement dans l'état des résultats et de l'actif net au cours des périodes où l'Organisme les comptabilise comme coûts connexes pour les dépenses financées qui sont engagées. Elles sont comptabilisées lorsque l'Organisme a l'assurance raisonnable qu'il se conformera aux modalités de leur attribution et qu'il les touchera.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être raisonnablement estimés et que leur perception est raisonnablement assurée.

### Apports de services

L'Université de Waterloo fournit gratuitement un espace de bureau à l'Organisme. Les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, car leur juste valeur est difficile à établir.

### Charges

Les charges liées au personnel comprennent les salaires et les avantages sociaux de l'ensemble des employés permanents et des employés contractuels occupant un poste à durée déterminée.

Les charges liées aux activités de fonctionnement englobent les frais d'administration, de déplacement, de réunion, de communication, de marketing, d'audit, de formation et de perfectionnement du personnel ainsi que les honoraires juridiques. Elles ne comprennent pas les charges qui sont directement liées à la conférence nationale Blue Cities, à la réalisation de projets, à la production de rapports ou aux subventions et aux contrats financés par des tiers.

Les charges liées à la conférence nationale comprennent les coûts pour l'organisation et la tenue de la conférence nationale annuelle du RCE, exclusion faite des salaires et des avantages sociaux des employés permanents et des employés contractuels occupant un poste à courte durée.

Les charges liées aux projets et aux rapports représentent les coûts, autres que les salaires et les avantages sociaux, engagés pour la recherche, le développement ou la production de données sur les sujets d'intérêt.

Les charges liées aux contrats représentent les coûts, autres que les salaires et les avantages sociaux, engagés pour remplir les exigences des subventions et des contrats financés par des tiers.

Toutes les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, la valeur de ces instruments financiers est ramenée à leur valeur de réalisation nette estimative par le biais de l'état de la situation financière.

## Réseau canadien de l'eau inc.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (*suite*)

Le RCE comptabilise une perte de valeur dans l'état de la situation financière lorsqu'il détermine qu'un changement défavorable important est survenu au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état de la situation financière de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

## Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. Les créditeurs et les charges à payer sont établis selon ce que la direction s'attend à payer pour les biens et les services pour lesquels aucune facture n'a été reçue avant la clôture de l'exercice.

## 3. Débiteurs

	2025 \$	2024 \$
Consortium municipal sur les eaux urbaines – Montants à recevoir	50 000	25 000
Subventions publiques à recevoir	697 964	187 940
Taxes de vente à recevoir	14 661	-
	<b>762 625</b>	<b>212 940</b>

## Réseau canadien de l'eau inc.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 4. Produits reportés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le RCE a reçu des droits d'adhésion au programme du Consortium municipal sur les eaux urbaines de 1 075 295 \$ (1 115 170 \$ en 2024), lesquels englobent les droits d'inscription à la conférence nationale Blue Cities qui se tiendra à l'exercice prochain et les frais de commandite reçus à l'avance aux termes des accords d'apports. La plupart des cotisations couvrent l'année civile. Les cotisations comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les cotisations reportées pour le Consortium municipal sur les eaux urbaines de 1 082 670 \$ (1 162 551 \$ en 2024), lesquelles sont inscrites dans l'état des résultats et de l'actif net.

	2025 \$	2024 \$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>832 670</b>	880 051
Plus :		
Montants reçus au cours de l'exercice	1 075 295	1 115 170
Moins :		
Montants comptabilisés au cours de l'exercice	1 082 670	1 162 551
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>825 295</b>	832 670

### 5. Impôts sur le résultat

Le RCE est un organisme sans but lucratif aux termes de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Il est, à ce titre, exonéré d'impôts.

### 6. Nature et ampleur des risques financiers

La direction est d'avis que les instruments financiers du RCE n'exposent pas ce dernier à des risques importants de taux d'intérêt, de crédit, de change, d'illiquidité ou de prix autre.

#### *Concentration du risque*

Au 31 mars 2025, les soldes débiteurs des contreparties suivantes du RCE comptaient pour plus de 15 % du total des débiteurs. Étant donné que les montants sont à recevoir du gouvernement fédéral, le RCE a évalué le risque de crédit lié à ces soldes comme étant faible.

<b>Contrepartie</b>	<b>Solde en \$</b>	<b>% des débiteurs</b>
Agence de la santé publique du Canada	305 306	41 %
Ressources naturelles Canada	200 254	27 %
Environnement et Changement climatique Canada	192 296	26 %

### 7. Gestion du capital

Pour gérer le capital et le fonctionnement des activités, le RCE mise sur les liquidités à sa disposition. L'objectif du RCE est de disposer de liquidités suffisantes pour continuer à fonctionner et à saisir les occasions lui permettant de soutenir davantage la communauté. Ce besoin est pris en considération dans la préparation du budget annuel et dans la surveillance des flux de trésorerie et des résultats de fonctionnement réels par rapport au budget. Au 31 mars 2025, le RCE atteignait son objectif de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses obligations courantes.

## Réseau canadien de l'eau inc.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### 8. Subventions publiques

Au cours des exercices clos les 31 mars 2025 et 2024, le RCE a reçu des subventions de différentes agences gouvernementales, dont Services aux Autochtones Canada (« SAC »), le ministère du Patrimoine canadien, le Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses (le « CCNMI »), Environnement et Changement climatique Canada (« ECCC »), Ressources naturelles Canada (« RNCan ») et l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC »).

Le tableau suivant présente les produits tirés des subventions publiques par donateur ou par programme :

	2025			
	ECCC	RNCan	ASPC	Total
Subventions publiques	287 712	285 173	505 215	1 078 100
<hr/>				
	2024			
	SAC	Ministère du Patrimoine canadien	ASPC	Total
Subventions publiques	36 301	4 750	262 973	304 024

#### 9. Conférence nationale

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le RCE n'a pas tenu la conférence nationale Blue Cities. Les charges attribuables à la conférence nationale dans l'état des résultats et de l'actif net se rapportent à des dépenses accessoires engagées dans le cadre de l'organisation de la conférence qui se tiendra au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2026.